

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU MARDI 2 DECEMBRE 2008

*Etaient présents sous la présidence du maire, Marcel Spilmann :*

François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jean-Philippe Hass, Nancy Molières, Clément Continant, Denis Philippe, Robert Besançon, Christelle Chantier, Denis Petitet, Anne-Marie Frère, Yannick Laurent, Eddy Godon, Patricia Honnet, Ninetta Nuninger, Nicolas Mennetrier, Alain Kanarosky, Robert Cohen

*Absents excusés :*

Françoise Nida donne pouvoir à Jean-Philippe Hass

Arnaud Paulet donne pouvoir à Denis Petitet

Geneviève Muller donne pouvoir à Jean-Paul Fauconnet

Anita Pinet donne pouvoir à Anne-Marie Frère

Secrétaire de séance : Eddy Godon

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2008. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- d'accorder au club ados une participation exceptionnelle de 1 200 € pour l'aider à financer son projet montagne de mars 2009, sachant que les communes de Payns et Barberey sont également sollicitées. Par ailleurs, le conseil accepte le principe d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, une cotisation annuelle de 5 € à réclamer aux jeunes fréquentant le club ados, et ce, quelle que soit son origine géographique.
- de fixer les modalités de concertation pour informer le public du projet de ZAC de l'Etang, sachant que celle-ci est délimitée à 4 ha 90. Celle-ci aura lieu du 5 au 20 janvier, et sera complétée par une exposition à la mairie et une permanence tenue par la SEDA. Par ailleurs, le conseil municipal retient la proposition du cabinet planète verte pour réaliser une étude d'impact pour la somme de 7 100 € ht, pièce nécessaire à la constitution de la création de la ZAC.
- de créer un emploi fonctionnel de direction et de fixer le régime indemnitaire s'y rapportant
- les termes de la convention à passer avec la communauté de communes « seine-melda-côteaux », pour l'utilisation d'un bureau de la mairie. Cette convention prend effet au 1<sup>e</sup> janvier 2009 et prévoit un loyer annuel de 2 000 €.
- la DM n°2 au budget 2008 qui comprend des virements de compte à compte pour permettre de finir l'exercice pour une somme de 7 700 €, ainsi que l'inscription de crédits nouveaux pour réaliser des opérations d'ordre budgétaire à la demande de Mme le Percepteur.
- de garantir les trois emprunts contractés par la société Troyes habitat pour lui permettre d'acquérir six logements rue Jeanne d'Arc, afin que les locataires puissent bénéficier d'aide au logement.
- Suite à la mise à vente de matériels réformés, de retenir les propositions suivantes :
  1. 425.50 € de Mr Lutel pour le girobroyeur
  2. 256.50 € de Mr Giget pour la remorque

Par ailleurs, le conseil municipal accepte d'acquérir un téléviseur d'occasion pour le club ados pour la somme de 80 €.

- d'attribuer à l'amicale des sapeurs pompiers de St Lyé une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'aider à organiser le cross départemental en 2009.
- le devis d'extension du réseau d'eau potable au Pilaout présenté par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de St Lyé-Payns pour une somme 6 338.80 € ttc, sachant que déduction faite de la subvention du conseil général, la participation communale revient à 4 754.10 €.
- l'acquisition des parcelles cadastrées ZE 560 et 561, qui étaient encore du domaine privé, alors qu'elles constituent une partie de l'allée du château.
- la proposition du CAT le tertre pour la fourniture des repas au restaurant scolaire, au prix de 2.76 €ht. Le contrat est donc renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour une période de deux ans. Une nouvelle consultation sera lancée à l'ouverture du nouveau restaurant scolaire.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

**Le maire** informe le conseil municipal que le policier municipal a sollicité une mutation au 1<sup>er</sup> janvier pour la mairie de Romilly-sur-Seine.

#### **Nancy Molières**

- elle rappelle l'organisation du marché de Noël et sollicite l'aide des membres du conseil municipal pour la préparation
- elle demande qu'une seconde réunion sur le défibrillateur soit organisée, compte tenu du peu de personnes présentes à la réunion de présentation

**Jean-Paul Fauconnet** donne lecture de la pétition rédigée par les habitants du chemin des Clos qui conteste le changement de nom de rue – il est précisé que les services municipaux facilitent les changements d'adresse en informant les organismes les plus courants, et que le panneau indiquant « chemin des clos » sera conservé le temps. Enfin, le conseil municipal maintient sa délibération du 25 septembre. Mr le Maire accompagné de Mr Kanarosky, président du syndicat intercommunal de Grange l'Evêque proposeront une réunion de quartier pour discuter de ce dossier avec les riverains.

**Christelle Chantier** informe le conseil municipal de l'organisation d'un marché de Noël à Grange l'Evêque les 13 et 14 décembre sur l'initiative de Mme Clément, membre du syndicat de Grange l'Evêque

#### **Robert Besançon**

- Il fait part d'une réunion de présentation du projet de remembrement de la région de Ste Maure, et demande au maire de saisir le conseil pour savoir si celui-ci est intéressé à suivre ce projet - il suggère par ailleurs de réfléchir à l'idée de lancer également une étude sur la vallée de la Seine
- En sa qualité de délégué au syndicat d'aménagement de la vallée de la Seine, il informe le conseil qu'un projet de passerelle sur la Seine est à l'étude sur le secteur de Barberey et s'inquiète de ce fait de l'opportunité de celui de Saint Lyé
- Il demande au conseil s'il est possible de mettre à disposition des personnes âgées l'ado-bus pour qu'elles puissent aller faire leurs courses – le maire répond qu'un tel service a déjà été mis en place, mais qu'il a été supprimé faute de demandes

**Alain Kanarosky** il interpelle le maire sur la présence de gens du voyage à Grange l'Evêque et sur les nuisances qu'elle occasionne (dégradations en tout genre)

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,

Marcel SPILMANN